

N° d'ordre : 20260608-27DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 8 juin 2026**

L'An deux mille vingt-six, le lundi huit juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Mézériat, sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	O. METRAL	X			Mézériat	G. DUPUIT	X		
	H. PORNON (suppléant)					N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	E. BOZONNET	X		
	M. BOUCHARD (suppléant)					J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X		Pont-de-Veyle	E. MATHEY (suppléante)			
	K. LACROIX (suppléante)	X				A. ALEXANDRINE		X	
Chaveyriat	G. RAPY	X			Saint André d'Huriat	L. MICHEL	X		
	F. BERTILLOT (suppléante)					D. DOUVRES	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	V. CONNAULT (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PALLE	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	B. PELLETIER	X		
	C. TURCHET	X				F. CHAGNARD	X		
	D. FAYEMI	X				C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X			Saint Jean-sur-Veyle	S. DURANCEAU (suppléant)			
	A. BIGOT (suppléante)					A. RENOUD-LYAT		X	
Grièges	A. GREMY	X			Saint Julien-sur-Veyle	H. LOUREAUX (suppléant)			
	T. LAURENT	X				S. REVOL		X	
	L. CAZABON	X				H. BOURGE (suppléant)	X		
Laiz	S. SCHAUVING	X			Vonnas	A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				N. DUCLOS	X		
						C. RABUEL	X		
				E. DESMARIS		X			
				C. DESMARIS		X			

Envoi de la convocation : 02/06/2026

Affichage de la convocation : 02/06/2026

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

- Aurélie ALEXANDRINE a donné pouvoir à Luc MICHEL

**A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.**

**OBJET : JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE – Mise à disposition des installations sportives :  
modification du règlement intérieur**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2023 portant statuts de la Communauté de communes de la Veyle,

**Considérant** que la Communauté de communes de la Veyle est propriétaire de plusieurs équipements sportifs ;

**Considérant** que dans le cadre de sa politique sportive, la Communauté de communes de la Veyle met à disposition des établissements scolaires, des associations sportives et de divers organismes publics, les équipements et matériels sportifs dont elle est propriétaire dans le but de favoriser le développement des pratiques sportives dans leur diversité et au bénéfice du plus grand nombre ;

**Considérant** que pour chaque occupation, est signée une convention de mise à disposition d'équipements sportifs, précaire et révocable, précisant les modalités d'utilisation ;

**Considérant** qu'à cette convention de mise à disposition est annexé un règlement intérieur, et qu'il est souhaité le modifier afin notamment de préciser les différentes pénalités pouvant être appliquées aux usagers ;

**Considérant** que le nouveau règlement intérieur est annexé à la présente délibération ;

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les modifications et ajouts apportés au règlement intérieur ;

**AUTORISE** le Président à le signer.

Le Président



Christophe GREFFET



Le Secrétaire de séance



Gilles ROPY

Certifié exécutoire

Affiché le : 25/06/2026

Transmis en Préfecture le : 25/06/2026

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.